**CODE DE DÉONTOLOGIE CONCERNANT LE TRAVAIL AVEC LES JEUNES:** Le Rotary International s’efforce de créer et de maintenir un environnement sécuritaire pour tous les jeunes qui participent aux activités du Rotary. Les Rotariens, leurs époux, épouses et partenaires respectifs, et pour les autres bénévoles qui se doivent de défendre du mieux qu’ils le peuvent les enfants et les jeunes personnes avec lesquels ils interagissent et de les protéger contre tout mauvais traitement physique, sexuel ou psychologique.

La politique D7040 du Rotary pour la protection de la jeunesse s’applique à toutes les activités du District qui impliquent des mineurs et autres personnes vulnérables. La politique ne se limite pas seulement au Programme d’Échange pour les Jeunes, elle inclut aussi le EarlyAct, l'Interact, le RYLA, les aventures du Rotary, les programmes du Rotaract ou tout programme impliquant les jeunes. Elle comprendrait un club qui aurait recours à des étudiants de la région, ne faisant pas partie du programme de la jeunesse du Rotary, pour nettoyer une autoroute, ou pour un autre projet.

On définit généralement un mineur comme une personne de moins de 18 ans; cependant, étant donné que certains élèves du Programme d'Échange Jeunesse, ainsi que d’Interactiens peuvent être légèrement plus âgés, ils sont considérés comme des mineurs dans le cadre des efforts du Rotary pour protéger la Jeunesse. Les Rotaracteurs sont des étudiants universitaires ou plus âgés qui ne sont pas inclus dans les mineurs et qui ne sont pas couverts par la Politique pour la Protection de la Jeunesse du Rotary.

Dans la protection de nos jeunes, il n’existe pas une façon unique qui permet de garantir la sécurité. C’est la combinaison de ces plusieurs moyens de dissuasion qui réduit le risque. La liste suivante indique le processus de sélection en 5 étapes pour toutes les activités ou les événements du Rotary auxquels des adultes (ayant 18 ans ou plus – rotariens ou non-rotariens) se portent volontaires et ont des **interactions directes sans supervision avec les jeunes**. Cette liste concerne tous les membres de tous les comités de jeunes du Rotary, les familles d’accueil (chacun des membres du foyer âgé de 18 ans ou plus pour l’Échange Jeunesse, et un adulte superviseur pour tout autre hébergement avec nuitée), les conseillers, les conducteurs de véhicules et toute personne exerçant des fonctions d’autorité dont les Rotaracteurs travaillant avec les jeunes ou les étudiants revenus de leurs programmes d’échanges et collaborant avec la commission d'échange jeunesse.

1. LA DEMANDE DE BÉNÉVOLAT D7040 – est un formulaire de 2 pages que le bénévole signe et soumet afin de transmettre des renseignements personnels, des références, une déclaration des antécédents pénaux, et une section de consentement et de divulgation. Une nouvelle demande est exigée lorsque les renseignements donnés changent ou, si après 3 ans les renseignements sont restés les mêmes, une mise à jour annuelle de la signature est requise dans l’espace réservé à cette fin dans la demande pour certifier qu’aucun changement n’a eu lieu.
2. ABUS SEXUEL ET SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT – Un programme standardisé de formation en ligne pour la protection des jeunes est maintenant disponible. Cette formation répond autant aux exigences du RI qu’à celles du Département d’État Américain en ce qui a trait à la conservation du contenu et des dossiers. Cette formation est valable pour une durée de 3 ans. Dans ce programme, soit le président pour le district du Nouvelle Générations ou le

Responsable pour le district de l'Échange Jeunesse envoie par courriel des invitations de formation aux bénévoles adultes qui devront travailler avec les jeunes.

Rotary International dispose également d'un bon module de formation au Centre d'Apprentissage (en anglais seulement). Vous devez être connecté à My Rotary <https://learn.rotary.org/members/learn/catalog?ctl0=se-%22youth%20protection%22~category_id-15>

Imprimez une copie de votre document d'achèvement et transmettre à l'Ariane Carriere, agent de protection de la jeunesse.

Les individus bénévoles, les Clubs Rotary ou les Programmes du Rotary pour les Jeunes peuvent présentement demander des invitations à des sessions de formation en envoyant un message électronique, soit au président du programmes jeunesse Joe Fontes.

Les renseignements nécessaires pour chaque demande de formation de bénévole sont les suivants:

Prénom

Nom de famille

Courriel

Club Rotary (soit comme membre ou comme affiliation)

Un programme de formation spécifique supplémentaire sera probablement requis et dispensé par le Comité des Programmes.

1. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS - ceci est une vérification faite annuellement auprès de la police et du département criminel qui dépend de l'emplacement de notre District. Ces vérifications deviennent obsolètes à partir du moment où elles sont émises, nécessitant donc une mise à jour annuelle. Ceci est donc une mesure de dissuasion et la recherche doit inclure les registres à la fois des criminels et des délinquants sexuels.

**Procédure pour obtenir la vérification requise des antécédents criminels pour les bénévoles du Rotary canadien**

Pour l’heure, toutes les demandes doivent être faite aux départements de police locaux. Lorsque c’est possible, la vérification du Secteur Vulnérable pour la première année suivie d’une vérification annuelle du dossier criminel est acceptable. L'information sur le myBackCheck est disponible sur le site Web de district.  C'est un système interactif et peut être employé sans aller à un Département de Police.

1. VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES - Ceci est un suivi documenté avec les références soumises, dans le formulaire d'application des bénévoles. Cette vérification sera accomplie soit par le Club Rotary, soit par le Comité ou par le Programme Rotary qui organise l'évènement. Cette étape est systématiquement réalisée à la suite de la réception d'une nouvelle demande.
2. UNE ENTREVUE INDIVIDUELLE est menée lorsque toutes les exigences mentionnées ci-dessus ont été remplies et que le comité de sélection est rendu à l'étape d'accepter ou de rejeter la demande d'un bénévole de travailler auprès des jeunes pour la prochaine année.

À l'exception de l'exigence de formation, pour laquelle la réalisation avec succès est transcrite et conservée dans la base de données du District, le club conservé tous les documents nécessaires, notamment les déclarations sous serment des bénévoles, les demandes des familles d`accueil, les vérifications des personnes références, les vérifications quant aux dossiers criminels, et les présente

lors des révisions des dossiers aux fins d’assurer que les politiques de Rotary (et toute autre exigence de la Loi) sont respectées. Une liste de Rotariens qui ont accompli les 5 conditions d'étape, et sont entièrement contrôlées, doivent être envoyées au gouverneur de secteur, avec le document de certification.

En ce qui concerne tous les autres bénévoles adultes (âgés de 18 ans et plus) ayant uniquement un contact avec les jeunes **de façon indirecte ou sous supervision** (aucune opportunité d'interagir directement avec un jeune), il n'existe aucune exigence spécifique, à condition que l'évènement soit sous la supervision d'au moins un adulte ayant été soumis aux pré-vérifications (c'est à dire qui a complété cinq étapes de la procédure décrite plus haut. Ceci s'applique à un deuxième adulte bénévole présent dans le même véhicule qu'un jeune, comme par exemple des commis à l’inscription, des conférenciers, des conducteurs d'autobus, etc. La supervision minimale requise pour tout évènement Jeunesse D7040, équivaut à un (entièrement contrôlé) bénévole adulte superviseur pour jusqu'à huit jeunes.

Les comités jeunesses des districts qui organisent des sorties et des évènements doivent continuellement être alertes non seulement par rapport aux situations d'abus et d'harcèlements citées plus haut, mais également par rapport à la sécurité physique des jeunes. Une attention particulière devrait être portée à l'état des bâtiments appartenant au Club, loués ou autre, dans lesquels les programmes jeunesses prennent place, ou encore les activités qui pourraient présenter un risque ou un danger pour les jeunes. Lorsqu’une jeune tombe malade, se blesse ou si un incident survient, une certification médicale appropriée est nécessaire pour les individus, cliniques et autres lieux médicaux afin qu'ils puissent traiter les jeunes.

Un contact physique avec les jeunes devrait être maintenus formels et limités. Bien qu'il soit acceptable pour les membres d'une famille de s'embrasser ou de serrer les jeunes dans leurs bras, ceci est une conduite que les bénévoles adultes du club Rotary devraient éviter.

Dans tous les cas, un bon jugement doit prévaloir et un jeune ne devrait jamais être exposé au danger d'absence d'un bénévole adulte complètement soumis aux critères de sélection. Par exemple, un étudiant ne devrait pas revenir de l'école en passant par un quartier dangereux ou encore la nuit parce qu'un conducteur bénévole adulte complètement soumis aux critères de sélection n'a pas pu être trouvé. Il est important de se rappeler que les bénévoles adultes du Rotary prennent la place des parents qui nous ont confié leurs enfants.